



## Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 15 novembre 2019 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** Le conseiller municipal, Patrick Sabatier, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2019** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2019.

**Point 3 : Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3<sup>e</sup> trimestre 2019** Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019.  
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de six marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- délivré ou renouvelé six concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et une dans celui du Zich.
- renoncé 13 fois à l'exercice du droit de préemption.

**Point 4 : Exercice budgétaire 2020 – débat d'orientation budgétaire** Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est précédé d'un débat, dit débat d'orientation budgétaire. Lors de ce débat, sont présentés l'état rétrospectif des cinq derniers exercices clos connus (2014 à 2018), un état prévisionnel de clôture pour 2019, un exposé du premier magistrat sur les principales orientations et des propositions d'options financières qui serviront à bâtir le budget de l'exercice à venir. Outre ce débat, l'exécutif doit désormais présenter un rapport d'orientations budgétaires (Rob).

Ce Rob qui renforcera la transparence financière de la collectivité à l'égard des citoyens, sera également mis en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

<http://www.molsheim.fr/mairie/conseil-municipal.htm>

L'année 2020 étant une année de renouvellement du Conseil municipal, le budget qui devrait être adopté le 20 décembre 2019 intégrera le rythme de la transition entre deux mandats.

Côté ressources, la Ville doit faire face à la suppression progressive de la taxe d'habitation qui devrait totalement disparaître en 2023. La compensation de cette suppression devrait se faire par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti aux communes. S'agissant des dotations, même si le gouvernement n'envisage pas une baisse conséquente de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal et des départements, la Ville préfère opter pour la prudence et anticipe sur une baisse de la DGF de 100 000 €. Par ailleurs le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ou FPIC qui consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes les plus riches pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées devrait également légèrement augmenter.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

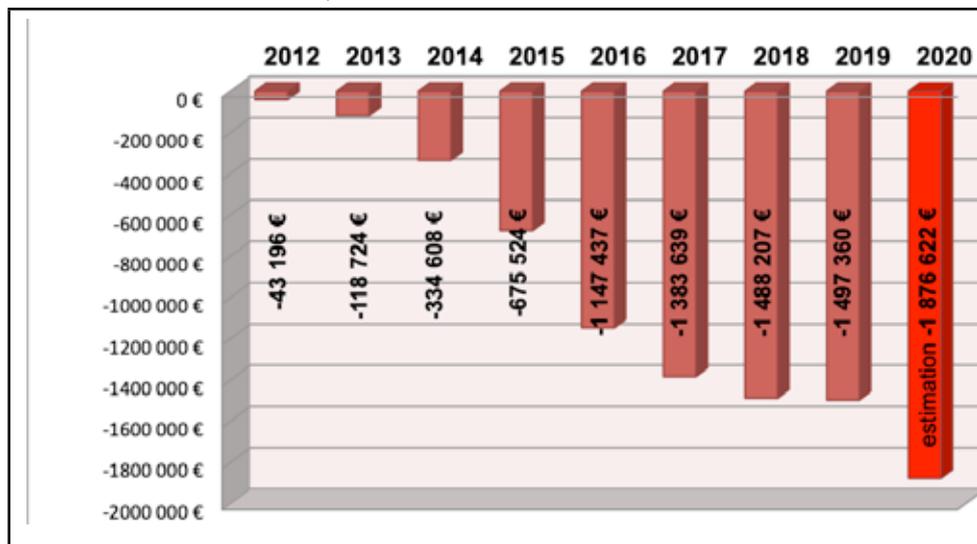
## - Séance du 15 novembre 2019 -

### Point 6 : Exercice budgétaire 2020 - Débat d'orientation budgétaire (suite et fin)

Ainsi, depuis 2012, la Ville est soumise à la double peine :

- baisse des dotations
- augmentation du fonds de péréquation.

Le graphique ci-dessous montre qu'en l'espace de 8 ans, suite aux différentes réformes, la Ville a subi une perte financière de **-1 497 360 €**. Selon les prévisions, cette perte cumulée avoisinerait les -1,88 million d'euros en 2020 !



S'il fallait compenser cette perte financière, il faudrait augmenter les impôts locaux de **près de 30 %** (valeur du point fiscal 62 846 € sur les bases 2019). Mais afin de limiter la pression fiscale, la Ville maintiendra **la stabilité de la fiscalité pour la 14<sup>e</sup> année consécutive et n'entreprendra aucune hausse des taux communaux en 2020**.

La Ville de Molsheim n'a pas attendu que la situation se dégrade pour engager une démarche d'optimisation des dépenses et des recettes. Le budget 2020 sera construit dans la continuité des orientations prises depuis quelques années. Il s'agira de gérer l'action publique en contenant voire en baissant les dépenses courantes de fonctionnement tout en maintenant :

- la volonté d'améliorer les services publics rendus
- les subventions aux associations et acteurs de la Ville
- la tarification des services publics locaux
- les effectifs
- un programme d'investissement ambitieux mais maîtrisé

**Parmi les principaux projets à réaliser en 2020**, figurent notamment :

- la construction du parking en ouvrage de la gare démarré en août 2019
- l'agrandissement du parc Eichler et l'aménagement du quartier Henri Meck
- l'aménagement de la bibliothèque de la Chartreuse
- l'aménagement du parc de la commanderie
- la construction du bâtiment accueil du camping avec aménagement de la voirie et création d'une aire d'accueil pour camping-cars, projet porté par l'intercommunalité.

Molsheim doit faire des choix délicats à l'avenir, même si elle bénéficie de bonnes marges de manœuvre grâce à une situation financière saine et un développement du tissu économique local. Malgré la suppression totale de la taxe d'habitation, malgré l'annonce de la refonte de la fiscalité locale au printemps prochain, il faudra :

- contenir les dépenses de fonctionnement
  - valoriser le patrimoine cessible
  - continuer à investir en utilisant l'épargne constitué et faire appel à l'emprunt si nécessaire.
- Molsheim a les capacités de répondre à ses défis et de maintenir ses services rendus jusqu'en 2020, grâce à sa gestion et ses finances saines. Le résultat des réformes engagées, guidera les décideurs dans le futur.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 15 novembre 2019 -

**Point 5 : Décisions budgétaires modificatives N° 1 : Budget Principal, Budgets annexes**

Le Conseil municipal a approuvé les décisions modificatives n°1 qui portent sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes des budgets suivants :

- budget principal 2019
- budgets annexes Camping, Hutt, et Forêt.

**Point 6 : Super U - urbanisme commercial - cession foncière - section 28**

Le 8 août 2013, Super U a ouvert son nouveau magasin situé 33A route de Dachstein. Dès 2016 le directeur de l'enseigne a entrepris des démarches auprès de la Ville afin d'acquérir la parcelle contiguë à son magasin dans la perspective d'un agrandissement. Cette parcelle, cadastrée section 28 numéro 224 et d'une contenance de 22,71 ares est classée en zone UX du plan local d'urbanisme.

Pour répondre à cet objectif et afin de permettre la présentation de l'agrandissement envisagé en Commission départementale d'aménagement commercial par Super U, il a été décidé d'accepter cette cession foncière. Le conseil municipal en a fixé le montant à 350 000 € sous réserve que l'agrandissement s'inscrive dans l'environnement paysager actuel du magasin sans création de surfaces commerciales supplémentaires côté entrée clients actuelle ni de construction d'un parking en ouvrage.

**Point 7 : Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig - Adhésion à un groupement de commandes ouvert et permanent**

La mutualisation des achats constitue l'un des leviers d'action pour améliorer l'achat des entités publiques en recherchant plus particulièrement, grâce à une massification, la satisfaction du juste besoin en vue d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution. Sur la base de ces objectifs communs et partagés, les communes membres de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig ont décidé de se regrouper au sein d'un groupement de commandes.

**Point 8 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe de CE2-CM1 d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg**

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 350 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement de séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg qui se sont tenues du 14 au 18 octobre 2019 pour une classe de CE2-CM1.

**Point 9 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe de CM1 d'escalade à Roc en stock à Strasbourg**

Sur la base de ces mêmes critères, il a été décidé de verser une participation de 350 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement de séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg qui se sont tenues les vendredis 3, 10, 17 et 24 mai 2019 pour une classe de CM1.

**Point 10 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de Wolxheim au titre d'une classe de neige associant un élève originaire de Molsheim**

Sur la base de ces mêmes critères, il a été décidé de verser une participation de 65 € à l'école élémentaire de Wolxheim. Cette subvention contribue au financement d'une classe de neige qui se tiendra en janvier 2020 et qui concerne un élève originaire de Molsheim.

**Point 11 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Pins à Soultz-les-Bains au titre d'une classe de neige associant un élève originaire de Molsheim**

Sur la base de ces mêmes critères, il a été décidé de verser une participation de 65 € à l'école élémentaire de Soultz-les-Bains. Cette subvention contribue au financement d'une classe de neige qui se tiendra en janvier 2020 et qui concerne un élève originaire de Molsheim.

<b>Point 12 : Attribution d'une subvention à l'Institution la Providence au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim</b>	Sur la base de ces mêmes critères, il a été décidé de verser une participation de 45 € à l'Institution la Providence. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui s'est tenue du 30 septembre au 4 octobre 2019 à Arcy-sur-Cure en Bourgogne et qui concernait un élève originaire de Molsheim.
<b>Point 13 : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Molsheim ski nordique</b>	Le président de Molsheim ski nordique a sollicité une participation de la Ville pour l'acquisition d'un véhicule de transport de 9 places de type minibus d'une valeur de 22.800,76 € afin de procéder au remplacement de son véhicule actuel présentant des réparations importantes à effectuer ; Afin de permettre au club de maintenir ses activités, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 % sur la valeur d'achat du véhicule plafonnée à hauteur de 6 840 € à cette association.
<b>Point 14 : Modification du tableau des effectifs</b>	Des mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent des modifications du tableau des effectifs que le Conseil municipal a approuvées.
<b>Point 15 : Modification de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Molsheim et le CCAS de la Ville de Molsheim</b>	Par délibération du 16 février 2018, le Conseil municipal a autorisé M. le maire à signer une convention avec le CCAS de mise à disposition partielle d'agents à compter du 11 août 2017 et pour une durée de 3 ans. Au cours de l'année 2019, différents mouvements de personnel et une nouvelle organisation des services sont venus modifier ces dispositions. L'assemblée délibérante a approuvé la nouvelle convention de mise à disposition de la Ville auprès du CCAS.
<b>Point 16 : Société SAFRAN Landing Systems - communication de l'arrêté préfectoral d'autorisation à exploiter ses installations dans notre commune</b>	Le Conseil municipal a pris acte de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 21 octobre 2019 relatif à l'exploitation d'une usine de fabrication et de maintenance des fonctions d'atterrissage et de freinage pour aéronefs située au 1-9 rue Antoine de Saint-Exupéry à Molsheim et exploitée par la société Safran Landing Systems.
<b>Point 17 : Rapport annuel pour 2018 de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement</b>	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante <a href="https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/epci/documents.htm">https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/epci/documents.htm</a>
<b>Point 18 : Rapport annuel pour 2018 de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable</b>	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2018 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante <a href="https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/epci/documents.htm">https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/epci/documents.htm</a>
<b>Point 19 : Rapport d'activité de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig – Année 2018</b>	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2018, relatif à l'activité de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : <a href="https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/epci/documents.htm">https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/epci/documents.htm</a>

**Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 20 décembre à 20 h  
en salle du Conseil**